AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3172
FR0012757854-FS0922

18 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2021, la société Amundi Asset Management[1] (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris) agissant pour le compte du FCPE Spie for you[2] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 novembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société SPIE SA et détenir, pour le compte dudit FCPE, 8 001 731 actions SPIE SA représentant 14 058 955 droits de vote, soit 4,99% du capital et 7,86% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SPIE SA sur le marché.

[1] Contrôlée par Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. La société anonyme Amundi Asset Management agit en toute indépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.
[2] FCPE régi par l'article L. 214-165 du code monétaire et financier. Les droits de vote attachés aux actions comprises dans le FCPE sont exercés, en application du règlement du fonds, par le conseil de surveillance dudit FCPE.
[3] Sur la base d'un capital composé de 160 139 776 actions représentant 178 931 256 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.